

2024-01

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20240222-2024_01-DE
Reçu le 23/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FÉVRIER 2024**

Convocation le 14 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD et Véronique LABRANDE

Étaient absentes : Nelly VAN MARLE qui donne procuration à Gérard VAN MARLE, et Florence TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

**RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DU LOTISSEMENT « LE CAYROU » -
ARMOIRE 1 PL 1A6 : N° : 41594 EP**

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement des luminaires du Lotissement « Le Cayrou » - Armoire 1 1PL 1 A 6 : N°41594 EP.

Il rappelle que les lampadaires sont usés et énergivores, il est important de continuer nos efforts en matière d'économie d'énergie et d'écologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- **S'ENGAGE** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 204182. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux.
- **AUTORISE** la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/02/2024
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 22 février 2024
Le Maire, Raoul Debar

